



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 031-200076883-20241212-20241246-DE



EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-12-46	5 décembre 2024	19 DEC. 2024

Objet de la délibération	Rémunération forfaitaire 2025 redevance assainissement.
--------------------------	---

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre et le douze décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul Marie BLANC.

Présents 49 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierres), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Philippe BARAS, Patrick BOURGEOIS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlene BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Dominique GUYS, Pierre LAGARRIGUE, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Etienne GASQUET, André MANDEMENT, André MORERE, Alain REFUTIN, Pascal THEVENET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 12 : Fabrice MEYER, Olivier PONDI, Denis LEBLANC, Pierre MATTEI, Martine IABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Martine VITET.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 031-200076883-20241212-20241246-DE



Objet de la délibération

Rémunération forfaitaire 2025 redevance assainissement.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat des Eaux assure la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif en lieu et place des communes, dans le cadre de la compétence eau.

En contrepartie des frais occasionnés, une rémunération forfaitaire par facture émise est consentie par les communes ayant sollicité le Syndicat pour réaliser cette prestation.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il propose de porter ce tarif à 2,55 € HT pour l'année 2025, ce qui représente une augmentation de 2%, correspondant à l'accroissement des frais de gestion.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPLIQUER** le tarif de 2,55 € HT pour l'année 2025 par facture émise dans le cadre de la facturation de l'assainissement collectif et demande d'en aviser par courrier les communes concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 12 décembre 2024.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 031-200076883-20241212-20241247-DE

Berser
Levraut

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-12-47	5 décembre 2024	19 DEC. 2024

Objet de la délibération	Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget Assainissement 2025 dans la limite de 25% du budget 2024.
--------------------------	---

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre et le douze décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 49 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierres), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Philippe BARAS, Patrick BOURGEOIS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Dominique GUYS, Pierre LAGARRIGUE, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Etienne GASQUET, André MANDEMENT, André MORERE, Alain REFUTIN, Pascal THEVENET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 12 : Fabrice MEYER, Olivier PONDI, Denis LEBLANC, Pierre MATTEI, Martine IABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Martine VITET.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 031-200076883-20241212-20241247-DE

Berger
Leveau

Objet de la délibération

Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget Assainissement 2025 dans la limite de 25 % du budget 2024.

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante que, conformément à l'article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il conviendrait que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget ASSAINISSEMENT à cette date, il puisse sur l'autorisation du Conseil Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Président propose donc de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2025 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Lherm, le 12 décembre 2024.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 031-200076883-20241212-20241248-DE



EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-12-48	5 décembre 2024	19 DEC. 2024

Objet de la délibération	Création de poste de Technicien
--------------------------	---------------------------------

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre et le douze décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 49 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierres), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Philippe BARAS, Patrick BOURGEOIS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlene BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Dominique GUYS, Pierre LAGARRIGUE, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Etienne GASQUET, André MANDEMENT, André MORERE, Alain REFUTIN, Pascal THEVENET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 12 : Fabrice MEYER, Olivier PONDI, Denis LEBLANC, Pierre MATTEI, Martine IABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Martine VITET.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Création de poste de Technicien.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à l'inscription d'un agent du Syndicat sur la liste d'aptitude au grade de Technicien au titre de la promotion interne 2024, il convient de créer le poste :

- 1 poste de Technicien à temps complet

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- de **CREER** le poste ci-dessus,
- de **S'ENGAGER** à inscrire chaque année au compte 012 les crédits nécessaires au paiement du salaire de l'agent concerné.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Rieumes, le 12 décembre 2024
LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 031-200076883-20241212-20241249-DE



EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2024-12-49	5 décembre 2024	19 DEC. 2024

Objet de la délibération	Demande de subvention au CD31 rayonnages métalliques du local archives.
--------------------------	---

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre et le douze décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 49 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierres), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Philippe BARAS, Patrick BOURGEOIS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Dominique GUYS, Pierre LAGARRIGUE, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Etienne GASQUET, André MANDEMENT, André MORERE, Alain REFUTIN, Pascal THEVENET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

Excusés 12 : Fabrice MEYER, Olivier PONDY, Denis LEBLANC, Pierre MATTEI, Martine IABARRERE.
Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Martine VITET.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

Berser
Levrault

ID : 031-200076883-20241212-20241249-DE

Objet de la délibération

Demande de subvention au CD
archives.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Direction des Archives Départementales et Monsieur le Préfet ont émis un avis favorable à la réalisation de l'aménagement de la salle d'Archivage du SIECT située au rez de chaussée de l'ancien appartement de fonction de l'usine du Lherm.

Des devis estimatifs pour des rayonnages métalliques du local archives ont été réalisés et le choix s'est porté sur le devis de la société MTM pour un montant HT de 3 358.40€.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour financer cette deuxième tranche d'aménagement du local d'archives.

Il précise que la présente délibération est rendue exécutoire en application des dispositions de l'Article L 3 131-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Il atteste également que la dépense est prévue au budget de l'année 2024, en section d'investissement au chapitre 21 article 2188.

Il précise n'avoir pas sollicité d'aide auprès d'une autre collectivité ou organisme et que le reste à charge sera financé sur les fonds propres du Syndicat.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Président et de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour financer la deuxième tranche des travaux d'aménagement du local des Archives du Siect, pour un montant HT de 3 358.40 € pour les rayonnages.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 12 décembre 2024

LE PRESIDENT,

